

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 19 mars 2015 à l'Hôtel de Ville de Grandson

Présidence : Mme Nicole Fisquet Perrier
Présents : 7 municipaux
Excusés : Ashdown Ian, Criblet Mary-Christine, D'Onia Aline, Feroletto Patrizia, Germond Hugues, Hediger Jean-Marc, Herren Ludovic, Jaccard Gaspar Laetitia, Javet Françoise, Jotterand Philippe, Poyet Jérôme, Rey Didier, Ricciutti Roberto, Schelker Carole, Valdemarin Marielle, Zellweger Claude

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2014 est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Demande de crédit pour l'élargissement et l'éclairage de la route de Fiez - DP 13 (préavis n° 562/14). Rapport de la commission.
4. Abrogation du règlement pour l'octroi des prestations complémentaires communales AVS/AI (préavis n° 563/15). Nomination de la commission.
5. Demande de crédit pour le renouvellement de l'équipement STAP de Corcelettes (préavis n° 564/15). Nomination de la commission.
6. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil communal.

Mme la Présidente lit le mail de démission de M. Ricciutti de l'association intercommunale des écoles.

Elle donne également lecture de la démission du Conseil communal de M. Jérôme Poyet suite à son déménagement à Yverdon-les-Bains.

Elle annonce avoir reçu une interpellation de M. Jacques-André Helfer qui sera lue en point 6 de l'ordre du jour dans les propositions individuelles.

2. Communications de la Municipalité.

Mme Pascale Fischer informe que des copeaux de bois déchiquetés seront déposés dès la semaine prochaine ou la semaine suivante à la déchetterie et seront à disposition des habitants, un peu comme le composte. Un arrangement a été passé avec les gardes forestiers et le service des travaux.

Un curage de la plage des Pécos aura lieu ces trois prochains jours ainsi qu'une modification de la place de jeux. Il y aura donc à nouveau un tas d'algues sur la plage mais cela ne devrait en principe durer que quatre jours.

La plantation compensatoire, suite à l'abattement du gigantesque saule sis au bord du lac l'année dernière, aura lieu ces deux prochaines semaines.

Quelques nouvelles de « villages solidaires ». Cela a démarré avec beaucoup de dynamismes autant sur Grandson que sur Montagny et Onnens.

Pour Grandson proprement dit, trois groupes ont été constitués et ont lancé les premières activités. Il s'agit d'une part d'un café rencontre qui a lieu tous les mercredis à 10h à la maison des Terroirs. Toutes les personnes de 55 ans et plus qui le souhaitent sont les bienvenues. Il y a également un atelier multimédia qui a été mis en place, cela permet de pouvoir poser et trouver réponses à toutes les questions qu'on se pose, que ce soit par rapport au fonctionnement des ordinateurs, des tablettes, des téléphones portables etc. Toutes les informations se trouvent sur le site internet de la commune. Un groupe de visite nommé « régio-coucou » rendra visite à des personnes âgées qui le souhaitent et qui ne peuvent plus sortir de chez elles. Il s'agit là de mettre en lien des personnes qui ont du temps avec celles qui ont des besoins.

Mme Erika Prina Howald indique que dans le mois d'avril-mai un appel d'offre paraîtra pour un assistant de sécurité. Le cahier des charges est en cours de finalisation. Le taux d'engagement sera réparti et finalisé entre les communes voisines et Grandson.

Le projet pour les places de parc à la Rue Jean Lecomte a été finalisé, pour le moment il est au canton pour approbation. Il prévoit 12 places de parc. Il n'est pas possible d'en faire plus car il faut suivre le règlement des routes, le croisement avec les bus et les véhicules ne seraient plus possible.

Elle indique enfin qu'une étude est en cours, suite à l'interpellation de M. Jacques-André Helfer, relative au parcage le long de la rue longeant le lac.

M. Pierre Porchet précise que le projet de travaux et de restructuration du collège du Jura est en phase final. Il reste maintenant à chiffrer puis un préavis parviendra au Conseil. Les multiples séances ont été faites en commun avec le directeur des écoles, l'arrondissement scolaire, les enseignants, l'architecte ainsi que les membres de la Municipalité.

Il revient sur la question posée par M. René-Pierre Deriaz concernant la cours des cloîtres et indique qu'un rendez-vous de présentation de projet a eu lieu hier matin avec l'architecte paysagiste. Un autre projet a également été présenté. Les deux projets sont bons, il s'agit maintenant de trier et de rassembler le meilleur de ces deux projets pour n'en faire plus qu'un. Ce qui sera fait très prochainement, ensuite un devis sera établi et une répartition sera effectuée.

M. Antonio Vialatte fait un tour des dossiers en cours.

Tout d'abord concernant le PPA Poissine, le dossier n'est pas encore revenu de l'examen préalable. Une réunion a toutefois eu lieu avec M. Exquis au SDT afin de savoir, si au niveau du canton, ce pôle stratégique était toujours une priorité. L'entreprise Cand-Landi ayant mis à l'enquête la voie ferrée depuis PNP Onnens jusqu'au site de la Poissine. Le canton devrait faire un courrier qui donnera l'assurance que le site de la Poissine reste un site stratégique et donc un site important. On peut espérer voir ce site se mettre en place dans un délai de deux à trois ans.

Il a également été discuté avec M. Exquis du PQ Bellerive puisque celui-ci était de retour de l'examen complémentaire, quasiment prêt à mettre à l'enquête. Seul un bémol reste avec la commission des Rives du Lac dont on attend la réponse. Le but étant de mettre à l'enquête sans avoir l'épée de Damoclès sur la tête avec le risque d'opposition.

Le PPA Borné-Nau, zone d'utilité publique, est entré en force sans recours de l'aménagement du territoire au niveau de la Confédération. Il y aura par contre une compensation des SDA à faire, dans le préavis PGA. Les travaux ont donc pu débiter.

Concernant la Place du Château, pas de nouvelle, toujours en discussion avec l'entreprise Losinger. On peut espérer une mise à l'enquête des constructions cet été.

Concernant le PPA Fiez-Pittet, une réunion a encore eu lieu cette semaine avec le mandataire, le dossier est en phase de finalisation et sera envoyé d'ici deux à trois semaines pour examen complémentaire au service du canton.

Concernant l'aménagement du territoire, au niveau de l'accès nord de l'agglomération, une mise à l'examen préalable va être transmise au canton, sur l'ensemble du tronçon depuis l'entrée de la gare de Grandson jusqu'à l'entrée d'Yverdon, dans la zone du Bey. Il n'y aura qu'une seule consultation commune pour Yverdon, Grandson et Montagny afin d'avoir une vision d'ensemble. Le retour de l'examen préalable de la route collectrice de Borné-Nau demande quelques corrections. Une réunion sera mise sur pied avec les différents mandataires afin d'y répondre et de renvoyer le dossier en examen complémentaire.

Vous avez peut-être l'impression, chaque fois quand je vous parle, que les dossiers n'avancent pas mais je peux vous assurer qu'à chaque fois que je vous en parle, un pas a déjà été fait. Il est vrai qu'actuellement avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les contraintes ne vont pas en s'amenuisant.

Enfin, concernant la police des constructions, la Municipalité est entièrement satisfaite de M. Castro qui à force de persévérance et de patience arrive à quelques résultats concrets. Il peut vous l'assurer, le travail est fait et bien fait !

M. le Syndic a le plaisir d'annoncer la venue de Mme Aurélie Jeannet, engagée depuis le 1^{er} février comme boursière communale. La remise des comptabilités a eu lieu le 20 février. Dès lors M. Jaton n'est donc plus en charge de la bourse communale.

Dans le cadre des travaux de construction du nouveau collège de Borné-Nau, un lien a été mis sur le site de Grandson avec une webcam qui fait des photos toutes les 15 minutes sur périmètre des travaux.

Un appel d'offre est en cours d'élaboration pour faire un audit du parc et du système informatique de la commune. Celui-ci devrait nous permettre de mieux cerner l'évolution dans ce domaine. Dans la situation actuelle, il est question de la mise en place d'une multitude d'adaptations et de programmes qui n'intègre pas un seul concept.

Il indique qu'un nouveau parking sera mis sur pied à Bellerive, d'environ 20-25 places suite à la démolition de l'ancien dépôt de Cand-Landi.

3. Demande de crédit pour l'élargissement et l'éclairage de la route de Fiez - DP 13 (préavis n° 562/14). Rapport de la commission.

Rapporteur: Mme Natacha Zari-Stucki (voir annexe)

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis n° 562/14, relatif à la demande de crédit pour l'élargissement et l'éclairage de la route de Fiez - DP 13.

Article 2 : Un crédit de CHF 145'000.- lui est accordé à cet effet. La participation financière de la famille Käser sera portée en déduction de cette dépense.

Article 3 : La dépense nette sera portée au compte « dépenses d'investissement » et amortie en 10 ans.

Vote: accepté à l'unanimité.

4. Abrogation du règlement pour l'octroi des prestations complémentaires communales AVS / AI (préavis n°563/15). Nomination de la commission.

5 membres

Langone Claude

Emmel Michel

Javet Raphaëlle

Perrin Evelyne

Helfer Jacques-André

3 suppléants

Cavalière Michel

Javet Françoise

Helfer Nicole

Vote : acceptée à l'unanimité

Délégué municipal : Mme Pascale Fischer - Délai pour rapporter : prochaine séance

5. Demande de crédit pour le renouvellement de l'équipement de la STAP de Corcelettes (préavis n° 564/15). Nomination de la commission.

5 membres

Vialatte Bruno
Burnier Jacques
Tièche Laurent
Deriaz René-Pierre
Gasser Fabian

3 suppléants

Langone Claude

Dell'Orefice Nicolas

Party Raphaël

Vote : acceptée à l'unanimité

Délégué municipal : Mme Christine Leu Métille et M. le Syndic - Délai pour rapporter : prochaine séance

6. Propositions individuelles.

M. Jacques-André Helfer lit son interpellation (voir annexe)

M. le Syndic indique que la Municipalité y répondra lors du prochain Conseil. Il informe toutefois que Mme Prina Howald est en charge de deux types d'étude, celle indiquée dans ses communications de début de séance mais également une étude globale des parkings et des possibilités de parage dans tout Grandson au vue des changements.

M. René-Pierre Deriaz indique que la Rue Haute sera sans doute bientôt en travaux et que la circulation va sans doute augmenter à la Rue du Jura en tout cas, voire aux Colombeyres et Crêt-aux-Moines. Les anciens coussins berlinois, puisqu'ils sont nommés comme ça, qui sont censés augmenter la sécurité aux abords du collège du Jura ne jouent pas leur rôle. Certains passages latéraux étant dégagés, les deux roues ne sont pas ralenties par cet ancien système. Les vélos, vélos électriques, scooter électriques, scooter de la poste et autres, sont silencieux et peuvent franchir ce non obstacle pour eux à vitesse élevée.

D'autre part, ces coussins berlinois ont un impact normal sur le confort des automobilistes mais aussi, malheureusement, sur la mécanique des véhicules, même s'ils sont abordés lentement.

Il demande à la Municipalité de faire le nécessaire pour mieux sécuriser la Rue du Jura, avant les travaux de la Rue Haute, en remplaçant les deux bosses anciennes par des ralentisseurs à décrochement vertical, terme actuel, aux normes actuels. Ces rehaussements ont un effet ralentisseur pour tous les véhicules et sont moins nuisible au niveau bruit.

Il souhaite également que la commune fasse le nécessaire afin d'améliorer l'état des miroirs placés sur les intersections de routes ou dans les sorties dangereuses. Il y a des miroirs cassés, ternes, piqués ou mal orientés, ce qui conduit à une mise en danger des utilisateurs de tout genre de véhicules.

M. Dominique Willer va essayer de faire le nécessaire concernant les miroirs. Mais il faut savoir que les miroirs ne sont normalement plus autorisés. Selon la loi, on ne peut plus mettre de miroirs à des intersections, cela ne garantissant absolument pas la sécurité selon la loi. D'autres solutions devront être trouvées, comme par exemple casser les angles dans certains endroits.

M. François Veuve pose une petite question et désire savoir si c'est un trottoir ou un marquage qui est inclus dans le projet suite aux communications de la Municipalité, concernant le parage à la Rue Jean Lecomte.

Mme Erika Prina Howald indique que d'un côté, il y aura les places de parc avec un petit remblai et de l'autre côté du marquage sécurisant avec des poteaux comme au Crêt-au-Moine pour le cheminement des piétons.

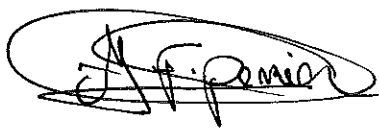
Mme Nicole Helfer remercie M. Dominique Willer pour avoir mis une poubelle pour les chiens à la Rue des Remparts. Quand est-ce qu'une poubelle de la sorte sera installée aux Tuileries ? Plusieurs trottoirs, fortement empruntés, ont beaucoup de déjections de chiens dessus.

M. Dominique Willer demande à Mme Helfer de passer vers lui après le Conseil afin de lui indiquer les endroits et il regardera avec le service des travaux s'il est possible d'installer une ou plusieurs poubelles à chien selon les besoins.

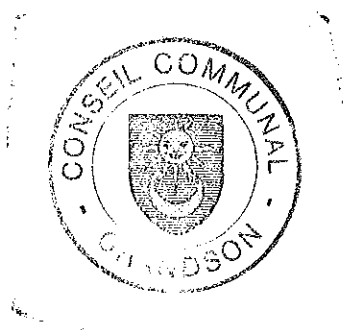
La parole n'est plus demandée.

Il est 20h45 lorsque la Présidente clôt la séance en souhaitant une bonne fin de soirée à chacun.

La Présidente:



Nicole Fisquet Perrier



La Secrétaire:



Nathalie Cattin Rich

**Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis 562/14 relatif à
une demande de crédit pour l'élargissement et l'éclairage de la route de Fiez
(DP13)**

La commission composée de Madame Françoise Javet, Messieurs Fabian Gasser, François Veuve, Claude Zellweger et Natacha Zari-Stucki, rapporteur, s'est réunie le 16 février 2015 à l'Hôtel de Ville en présence de Monsieur Dominique Willer, délégué municipal.

En préambule, la commission souhaite remercier Monsieur Dominique Willer pour ses explications et les réponses apportées aux questions de la commission.

De par la construction des 9 logements prévus dans le projet de la famille Käser, la Municipalité a approché lesdits propriétaires de manière à procéder à l'élargissement et l'éclairage de la route de Fiez (DP13). En effet, la construction augmentera le nombre d'habitants dans cette zone ainsi que le trafic.

Une clé de répartition des coûts liés à l'élargissement de la route a été définie avec la famille Käser; clé de répartition établie en proportion des surfaces stabilisées, soit le chemin existant.

La participation de la famille Käser sur le coût final des travaux s'élèvera à 47 %. Il est à relever que ce pourcentage est fixe ; les 53 % restants étant à la charge de la commune de Grandson.

Les bords de chaque côté du chemin existant seront exécutés en gravier stabilisé de manière à permettre aux véhicules de se croiser avec plus d'aisance.

Quant à l'éclairage public, il sera entièrement à la charge de la Commune de Grandson.

En conclusion, la commission, à l'unanimité, propose d'accepter l'arrêté suivant :

Le CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, où le rapport de sa commission considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

Article premier : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis municipal 562/14.

Article 2 : Un crédit de CHF 145'000.— lui est accordé à cet effet. La participation financière de la famille Käser sera portée en déduction de cette dépense.

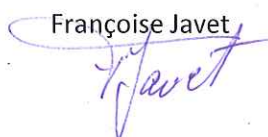
Article 3 : La dépense nette sera portée au compte « dépenses d'investissement » et amortie en 10 ans.

Grandson, le 16 février 2015

Natacha Zari-Stucki, rapporteur



Françoise Javet



Fabian Gasser



François Veuve



Claude Zellweger



INTERPELLATION

Lors de grandes manifestations et rassemblements (Brandons, fête médiévale), Grandson rencontre des problèmes de stationnement temporaires. Depuis quelques années, nous constatons que la situation ne va pas en s'améliorant et pensons qu'avec l'arrivée du RER à Grandson à fin décembre 2015, la situation va être encore plus difficile, puisque nous allons certainement perdre quelques places de stationnement.

Actuellement les travaux des murs anti-bruit au chemin du Lac et chemin de Bellerive arrivent à termes. On constate que la zone verte entre les voies de chemin de fer et la chaussée, à cet endroit, serait tout à fait approprié pour ce genre d'aménagements et ceci sans trop grand frais, uniquement par des mises à niveau de la zone engazonnée à hauteur de la chaussée.

Cette solution permettrait de garder cette zone herbeuse en l'état actuelle et aurait l'avantage d'offrir des places de stationnement provisoires pour des manifestations.

Cette alternative permettrait également de revoir l'aménagement du chemin du Lac et Bellerive et ainsi créer une zone piétonne et bande cyclable afin de rendre plus convivial cet endroit qui est fortement utilisé par les promeneurs.

Et lors de fêtes grandsonnoises, cette solution libérerait la chaussée du stationnement et permettrait un meilleur accès aux différents services de secours.

Je demande à la Municipalité:

- d'étudier la possibilité de faire de tels aménagements aux endroits indiqués et ainsi créer des places de parc supplémentaires uniquement pour les manifestations.

Les signataires :

